

INVITATION
COMMUNIQUE DE PRESSE
23 janvier 2018
Merci d'insérer



**Réforme du code des sociétés : quels enjeux pour les ASBL ?
Une conférence conjointe de l'Union d'entreprises à profit social (UNIPSO)
et du Master en Ingénierie et Action Sociales (MIAS LLN | Namur)**

**En présence de Koen Geens, Ministre de la Justice
Mercredi 24 janvier de 8h45 à 12h45 à Louvain-la-Neuve**

Initiée par le Ministre de la Justice Koen Geens, une réforme du droit des sociétés et des associations est en cours. Ce projet vise notamment à réviser la loi sur les ASBL et à intégrer le droit des associations dans un seul et même code des sociétés.

Répondant à une volonté de simplification et d'harmonisation, les volets de la réforme touchent au droit de la faillite, à la notion d'entreprise et à la création du Tribunal d'entreprise ainsi qu'à la redéfinition de l'ASBL, avec des conséquences pour le secteur associatif. Mais quelles seront-elles ? Quels sont les opportunités et les risques de cette réforme ? La nouvelle définition de l'association centrée sur le but désintéressé, la possibilité de réaliser des activités commerciales à titre principal et la non redistribution d'avantages ne va-t-elle pas apporter un changement aux fondements de l'associatif et aux pratiques de terrain ?

Cette réforme comprend également des enjeux tels que la spécificité de la plus-value sociale des associations, la garantie des pratiques démocratiques des ASBL, le rôle des pouvoirs publics dans la redistribution et le financement de services à la population quand les ASBL pourront exercer une activité commerciale à titre principal, etc.

Afin de mieux comprendre la problématique, le Ministre Koens Geens présentera le cadre général de la réforme et des intervenants (chercheur, représentant de fédération du secteur associatif et représentants de ministres wallons) apporteront des éclaircissements afin d'entamer la discussion sur les questionnements qu'elle soulève.

Programme

08h45	Accueil
09h20	<i>Introduction</i> , Elise Lay, Conseillère juridique, UNIPSO
09h30	<i>Le cadre général de la réforme</i> , Koen Geens, Ministre de la Justice
10h15 - 10h45	<i>Quelques fondamentaux du fait associatif</i> , Marthe Nyssens, Docteure en sciences économiques, Professeur au département d'économie et à la FOPES, IRES -CERISIS, UCL
10h45 - 11h00	<i>Les enjeux de la réforme, le point de vue des associations</i> , Pierre Malaise, Vice-président, UNIPSO

11h00 - 11h20	Pause café
11h20 - 12h20	Table-ronde / débat en présence de : <ul style="list-style-type: none"> - Quentin Van den Eynde, Conseiller juridique, représentant du Ministre Willy Borsus, Ministre-Président de la Wallonie - Hélène Jacqmin , Chef de Cabinet adjoint de la Ministre Alda Gréoli, Vice-Présidente, Ministre de l'Action sociale et de la Santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.
12h20 - 12h45	Questions /réponses et conclusion
12h45	Lunch

Une conférence conjointe UNIPSO MIAS|LLN Namur animée par Pascal Henry, Chargé de mission, MIAS |LLN Namur.

Adresse du jour

Institut Cardijn (auditoire C 212) - Rue de l'Hocaille, 10 - 1348 Louvain-la-Neuve

Informations

Sophie Coppens, Conseillère technique et communication - 0497/42.66.63
sophie.coppens @unipso.be – www.unipso.be

L'UNIPSO est la confédération intersectorielle et pluraliste des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle représente plus de trente fédérations d'employeurs du secteur public et privé, actives dans le domaine de la santé, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, l'aide et les soins à domicile, l'aide aux personnes fragilisées, l'aide et l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, la petite enfance, les entreprises de travail adapté, l'insertion socioprofessionnelle, la culture, le sport et l'enseignement, ainsi que les organismes d'action sociale et les mutualités. En termes d'emploi, le secteur à profit social représente à lui seul près de **20% de l'emploi total wallon**, soit plus de 9.000 entreprises en Wallonie et plus de 200.000 travailleurs.